

COMMUNE DE VALLABRIX
EXTRAIT DE DELIBERATION 2020-21

Séance du conseil municipal du 9 juin 2020



L'an deux mille vingt, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente.
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames O. PERNIN-VIDAL, V. BECAMEL, A-M IGNACE-SANGUIN, M-H VAUX et Messieurs B.RIEU, L. FRANÇOIS, D. FRANÇOIS, V. MARTINEZ, T. EVEILLEAU, C. GASSIN

Représentés : Maryse BOUCRY-FRAMMERY (Procuration à M-H. VAUX)

Absents :

Secrétaire de Séance : V. BECAMEL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de voter les taux des 2 taxes pour l'année 2020. Il propose de modifier un de ces taux qui sont appliqués depuis 2016 et dont le produit attendu pour cette année s'élève à la somme de 78 444 €. Cette modification amènera donc à la commune, un produit de 75 251 €.

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant que la municipalité entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, **Compte tenu** de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de maintenir le taux de la taxe foncière du bâti,
Décide de diminuer le taux de la taxe foncière du non bâti,
Les taux d'imposition pour l'année 2020 sont :

- Taxe foncière (bâti) : 14.00 %
- Taxe foncière (non bâti) : 45.00 %

Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard RIEU



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la Convocation
04/06/2020

Date d'affichage
04/06/2020

Objet de la délibération : TAUX IMPOSITION POUR L'ANNEE 2020

acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture,

et publication,

ou notification,

du